



MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE A BORDEAUX 1

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR du 23 octobre 2007

Membres du Conseil de l'UFR présents ou représentés : A. BACHELOT, C. BACHOC, J. BENOIS-PINEAU (représenté), A. BOURGEADE, C-H. BRUNEAU, G. CARBOU, R. COULANGEON, M-C. COUNILH, C. DURAND, E. MATHERON (représenté), M. MATIGNON, C. MENINI, C. METIVIER, J. MISSELIS, C. RETORE, A. PECHER (représenté).

Invités présents : Q. LIU, R. STRANDH.

Excusés ou absents : M. ARTIGUES, M. BRAURE DE CALIGNON, C. BON ST COME, J.-P. DUFOUR, F. GAUNARD, A. HENAUT, A. IOLLO (invité), A-M. KEISER, M. MERLE, B. MOREAU, C. THUILLET, D.TAPESAR, P. VIGNEAUX

Le quorum étant atteint, le conseil délibère selon l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 3 juillet 2007
2. Budget 2008
3. Questions diverses

1° - Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 3 juillet 2007

Demandes de correction à apporter :

- 2^{ème} paragraphe :
 - 2^{ème} alinéa à supprimer,
 - 3^{ème} alinéa « secrétaire des départements de mathématiques » au lieu de « secrétaire de département »,.
 - 4^{ème} alinéa « master d'ingénierie mathématique statistique et économique » au lieu de « master d'ingénierie mathématique »,
 - 5^{ème} alinéa « la fonction de secrétaire ... reste assurée » au lieu de « ...sera assurée ».
- 3ème paragraphe, 6ème alinéa, « Etienne MATHERON » au lieu de « Renaud COULANGEON ».

Sous réserve des modifications ci-dessus, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

2° - Budget 2008

La dotation 2008 reste stable par rapport à celle de 2007.

A noter que, jusqu'en 2006, 10% du budget des composantes était retenus par l'université pour cautionner une éventuelle surconsommation d'heures complémentaires. En 2006, les 10% n'avaient pas, exceptionnellement, été restitués pour pallier les difficultés budgétaires de l'université. En 2007, l'ensemble des composantes avait convenu de ne pas réclamer cette somme. Cette mesure ayant été reconduite en 2008, la dotation des composantes est identique à celle de 2007.

La répartition des crédits de l'UFR adoptée en 2007 est reconduite en 2008 avec toutefois une modification sur les CR 1203 « Ecole Math-Info » et 1302 « Master math et ingé math ». Les masters math et ingé math sont séparés, en conséquence :

- Le CR 1203 devient « Master math et Ecole math-info » avec une dotation de 13 000 € (4 500 € pour le master et 8 500 € pour l'EMI).
- Le CR 1302 devient Master ingénierie mathématique, statistique et économique (MIMSE) avec une dotation de 3 500 €.

Cette répartition pourra être rediscutée pour le budget 2009.

Pour information :

- 50 000 € réservés à la mise en place des conseils de perfectionnement pour les masters n'ont pas été utilisés. Cette somme, affectée à l'enseignement, sera répartie dans les composantes. La date et les modalités de répartition ne sont pas encore fixées. En ce qui concerne l'UFR MI, la répartition de ce reliquat sera discutée dans un prochain conseil, avant la 1^{ère} DBM.



J. Misselis suggère qu'une partie de ces 50 000 € soit attribuée directement au master MIAGE qui a d'ores et déjà mis en place un conseil de perfectionnement. A. Braquelaire indique qu'il ne connaît pas le mode de répartition retenu par le VP CEVU. Il ne peut donc pas donner de réponse maintenant, mais il transmettra la demande.

- Le CR 1202 « IREM » fait l'objet d'une dotation particulière qui n'est pas inscrite dans le budget global de l'UFR. Lors du précédent contrat, le ministère déléguait à l'université des crédits fléchés IREM. Depuis le nouveau contrat, les crédits ne sont plus explicitement fléchés. Il n'est pas possible pour le moment de dire si les crédits IREM font ou non partie de la DGF de l'université. En conséquence, le VP CA avait débloqué, sur les crédits de l'université, un budget de 15 000 € en 2007. Pour 2008, le VP CEVU a promis une dotation de 18 000 €.
- Le CR1402 « C2I » a été crédité d'une dotation spéciale de 35 000 € en 2007 (dont 12 000 € pour une opération d'équipement de l'UFR de sciences biologiques). La somme restante est consacrée à l'achat du mobilier, au paiement de vacataires qui aideront à délivrer les nouvelles cartes d'étudiants qui permettront l'accès aux salles informatiques, au paiement d'heures complémentaires pour la réalisation d'actions pédagogiques. Le CREMI participe pour 20 000 € à ces dépenses. Une somme de 30 000 € devrait être versée par le PRES pour l'achat des badgeuses. On peut s'attendre à une dotation de 10 000 € en 2008 pour financer des actions pédagogiques telles que des heures de tutorat et de réalisations de documents pédagogiques.

Le budget de l'UFR est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil.

3° - Questions diverses

- **IREM** : Dans le cadre de la prochaine réforme des statuts de l'UFR, il conviendrait de mener une réflexion sur la place de l'IREM dans l'UFR : l'IREM ne pourrait-il pas être une unité fonctionnelle de l'UFR au même titre que la BMI ? Cette réflexion pourra s'appuyer sur le résumé de la présentation de l'IREM, faite par son directeur lors du conseil de l'UFR du 19 juin, qui sera diffusé prochainement.
- **C2I niveau 2** : J. MISSELISS demande s'il existe au niveau de l'université une réflexion pour l'intégration du C2I niveau 2 dans le cursus des masters. A. Braquelaire n'en a pas connaissance. Il posera la question au VP CEVU.
- **Personnels IATOS** : Il a été mis fin aux fonctions de S. Provost à la reprographie de l'UFR à la fin de sa période d'essai. Il est remplacé à ½ temps par Mme Séoane qui occupe par ailleurs un ½ temps à l'imprimerie du Haut-Carré. Le ½ temps à la reprographie de Lamartine sera occupé par un agent contractuel en CDD : Mme Savignac.
M. Matignon se demande si le fait de remplacer des agents titulaires par des agents contractuels ne va pas, une nouvelle fois, se traduire par la disparition du poste. A. Braquelaire a remis au nouveau directeur des ressources humaines (DRH) un bilan complet des opérations de requalification de postes, de mutations réalisées et des demandes de maintien de postes IATOS présentées pour 2007-2008. Le DRH a pris en compte cette situation pour le prochain plan de gestion des postes IATOS de l'université.
- **Modalités de répartition des enseignements** : A. Bachelot propose que la répartition des enseignements pour 2008 soit entérinée lors d'une réunion. Il suggère également que l'on puisse continuer à utiliser l'ancienne application de répartition des maths qui donnait une meilleure visibilité des charges d'enseignement et des services de chacun. A. Braquelaire rappelle que les contraintes particulières de la fin de l'année 2007 : mise en place de la nouvelle habilitation + mise en place d'un nouveau module dans SGSE ont retardé les opérations de répartition, ce qui n'a pas permis d'organiser une réunion sur la répartition avant les vacances d'été. On peut espérer que, les contraintes n'étant plus les mêmes en 2008, il sera possible d'en organiser une.
En ce qui concerne la précédente application de répartition, il semble difficile de faire fonctionner 2 applications simultanément. C'est en effet un travail très lourd qui obligerait à saisir les services 2 fois et à saisir toute l'offre de formation dans l'application qui n'a pas de lien avec Apogée puis d'en assurer la mise à jour.
- **PRP** : Le président de l'université propose que la PRP puisse être prise en compte comme décharge dans le service statutaire d'un enseignant titulaire d'une PEDR. Toutefois, lorsque la PRP est utilisée comme décharge de service, les heures excédentaires ne sont ni payées, ni reportées (avec cependant une tolérance de + 5 HETD). En conséquence, pour ne pas perdre d'heures, il convient de faire un service égal au service statutaire moins les heures de PRP ou de faire un service statutaire complet, dans ce cas, la PRP peut être payée.
- **Autonomie des universités** : 28 universités doivent accéder à l'autonomie au 1^{er} janvier 2009. 3 sont déjà connues, les 25 autres restent à définir. Il est fort probable que, dans le cadre du PRES, les 4 universités bordelaises postulent pour un passage à l'autonomie en même temps. On ne sait pas, pour l'instant, si les quatre seront prêtes à candidater pour 2009.

Christine CHAILLOU
Secrétaire de séance

Achille BRAQUELAIRE
Directeur de l'UFR

